



HAL
open science

L'ironie : quand vouloir dire ne veut pas dire vouloir dire

Jean-Philippe Watbled

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Watbled. L'ironie : quand vouloir dire ne veut pas dire vouloir dire. Williams-Wanquet E. et Peiter A. L'ironie comme arme, 2, Projekt Verlag, pp.9-26, 2011, 978-3-89733-236-2. hal-00905487

HAL Id: hal-00905487

<https://hal.science/hal-00905487v1>

Submitted on 26 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ironie : **quand *vouloir dire* ne veut pas dire *vouloir dire***

Jean-Philippe Watbled
Université de La Réunion

L'ironie fait partie des grandes figures, au même titre que la métaphore et la métonymie ou la synecdoque. On se posera ici la question de son statut dans une perspective essentiellement linguistique, et plus précisément dans un cadre dynamique, à la fois énonciativiste et cognitiviste, prenant en compte l'intention signifiante et l'acte de construction du discours.

Dans l'énoncé ironique typique, les mots disent autre chose que ce que leur énonciateur a l'intention de communiquer. Plus précisément, cet énonciateur a l'intention d'exprimer une pensée, un jugement, une vérité, au moyen d'une expression linguistique disant le contraire, ou du moins véhiculant un contenu opposé à celui qu'il assume. Autrement dit, l'ironiste a pour but de faire entendre la pensée qui est celle à laquelle il adhère, mais en la « camouflant » derrière un énoncé antagoniste. Il en résulte que le discours ironique doit être reconnu comme tel pour fonctionner, à la différence du mensonge, qui est pure dissimulation.

Première approche

L'ironie se dit de la figure et de son application en discours, mais aussi de l'énonciateur : on parlera facilement de l'ironie d'un texte, de celle de son auteur, extension impossible comme telle avec des figures telles que la métaphore ou la métonymie, par exemple. Le terme qui nous concerne ici désigne aussi une moquerie, une raillerie insultante, autrement dit un comportement lié au recours à un style ironique. Ainsi le dérivé verbal *ironiser* désigne-t-il de manière ambivalente non seulement l'usage du trope, mais aussi bien un comportement railleur à l'égard d'autrui, qui sert de cible : l'ironie vise des victimes et les atteint. C'est donc bien une arme verbale.

Pour comprendre cette figure avec les outils de la science du langage, nous verrons qu'il est préférable de faire appel à une théorie de la construction de l'énoncé par son producteur. Tout commence par une intention signifiante complexe de l'énonciateur et se termine par un acte interprétatif de la part du récepteur. L'ironie est un effet qui naît de ces relations dialectiques complexes. Elle relève d'une forme d'activité exégétique ou herméneutique, liée

à deux questions distinctes en interaction : *que veut dire l'énoncé ? que veut dire l'énonciateur ?* La conséquence de cette distinction est que *vouloir dire* ne veut pas toujours dire *vouloir dire*.

Absence d'indices structurels

Il convient de se demander si l'on peut définir l'ironie, en commençant par porter un regard sur les différentes approches, traditionnelles et modernes, et si elle possède des traits distinctifs, définitoires et stables, ou s'il vaut mieux envisager de partir d'un prototype de cette figure.

Le cas le plus simple est celui d'une forme d'ironie verbale dans laquelle l'énonciateur dit ce qu'il ne veut pas dire. Il s'agit alors d'une forme d'expression oblique par excellence, dont les emplois relèvent de la rhétorique dans la mesure où l'énoncé exprime le contraire de ce que pense l'énonciateur sur le référent de son discours, ce qui revient à l'antiphrase. En outre, très souvent, comme il a été indiqué plus haut, l'énoncé ironique comporte un élément de raillerie, et l'on peut se demander si ces ingrédients (l'antiphrase et la raillerie) sont essentiels et spécifiques.

Plus généralement, on peut s'interroger sur la possibilité même de décrire sinon la structure de l'ironie, du moins le processus et le fonctionnement de son énonciation, étant donné la mise en garde de Jankélévitch (1964, 42) :

[...] si elle est indéfinissable, l'ironie n'est pas pour autant ineffable ; on ne peut en analyser la structure, mais on peut sans doute en décrire l'allure ; on peut, pour tout dire d'un mot, *philosopher sur la qualité*.

Si la structure de l'ironie ne peut effectivement être analysée, c'est sans doute parce que la surface discursive de l'énoncé ironique ne présente aucune spécificité syntaxique ni sémantique. En revanche, on supposera ici que l'allure de l'ironie, pour reprendre le joli mot de Jankélévitch, s'explique par l'acte de signification qui la produit, et qui présente quant à lui des traits distinctifs. Le problème est que ces traits sont à la fois processuels et sous-jacents : processuels au sens où ils sont liés à la dynamique de construction du discours, et sous-jacents au sens où ils ne laissent pas de trace syntaxique ou lexicale propre dans l'énoncé produit.

Aux origines

Dans la première approche d'un concept ou d'une notion, il est toujours bon de remonter aux sources et d'essayer de retrouver le sémantisme originel, ou du moins le plus ancien qui nous soit connu. Étymologiquement, le terme *ironie* vient du grec *eirōneia*, signifiant

« feinte » ; ce nom *eirôneia* est lui-même relié à *eirôn*, « dissimulé ». En fait, le premier sens de *eirôn* est « qui interroge en feignant l'ignorance », sens dont découle l'idée de dissimulation. Le premier sens de *eirôneia*, de la même manière, est « l'action d'interroger en feignant l'ignorance ». La source étymologique de l'ironie tourne donc autour des notions de simulation et dissimulation. L'ironie est une « feinte » sans intention de tromper (voir Searle 1979).

Elle est souvent évoquée à propos de l'argumentation dans les dialogues socratiques de Platon. L'énonciateur, en se sous-évaluant et en feignant l'ignorance, a en réalité pour fin de faire apparaître celle de ses interlocuteurs, ainsi que leur prétention, notamment dans le cas des sophistes. Tous les dialogues socratiques illustrent ce fonctionnement.

Rhétorique antique, classique et moderne

Par ailleurs, l'ironie appartient depuis longtemps au champ de la rhétorique. Or ce dernier terme a deux sens : ce peut être l'art de persuader, mais aussi la discipline qui a pour objet d'en expliquer les mécanismes. Le grand texte fondateur de cette approche explicative est sans doute la *Rhétorique* d'Aristote, mais le paradoxe est qu'il est très peu question d'ironie dans cet ouvrage ; en revanche, on relève un passage qui en traite dans un autre texte du corpus aristotélicien, l'*Éthique à Nicomaque* (II,7, 1108a, 20 sq.), mais le terme est alors à prendre plutôt dans le sens premier de « dissimulation ».

Pour les rhétoriciens romains, tels Cicéron et Quintilien, l'ironie (lat. *ironia*) a clairement statut de figure, dans laquelle le sens n'est pas celui que véhiculent les mots employés ; cette dualité, proche de la duplicité, est à l'origine de la conception de l'ironie comme trope.

Examinons comment les grands rhétoriciens français du XVIII^e et du XIX^e siècle ont abordé cette question. En 1730, dans son *Traité des tropes*, Dumarsais (1967, 14) écrit que :

L'ironie (*eirôneia*, *dissimulatio in oratione*) est une figure par laquelle on veut faire entendre le contraire de ce qu'on dit : ainsi les mots dont on se sert dans l'ironie, ne sont pas pris dans leur sens propre et littéral [...].

Et l'auteur ajoute :

Les idées accessoires sont d'un grand usage dans l'ironie : le ton de la voix, et plus encore la connaissance du mérite ou du démérite personnel de quelqu'un, et de la façon de parler de celui qui parle, servent plus à faire connaître l'ironie que les paroles dont on se sert.

Notons au passage que l'approche de Jankélévitch (voir *supra*) est en accord avec ce qu'écrivait Dumarsais : c'est en effet précisément parce que « les paroles dont on se sert » ne révèlent pas l'ironie que l'on ne peut en « analyser la structure ».

Un siècle plus tard, en 1830, Fontanier, grand successeur de Dumarsais, distingue dans son *Manuel classique pour l'étude des tropes* le sens primitif du sens tropologique, ou sens figuré ; ensuite, dans un second temps, il distingue les tropes « en un seul mot, ou proprement dits », parmi lesquels il range la métonymie, la synecdoque et la métaphore, des tropes « en plusieurs mots, ou improprement dits », dont fait partie l'ironie, tout comme, par exemple, l'hyperbole ou la litote. Fontanier (1977, 145-6) écrit que :

L'Ironie consiste à dire par une raillerie, ou plaisante ou sérieuse, le contraire de ce qu'on pense, ou de ce qu'on veut faire penser. Elle semblerait appartenir plus particulièrement à la gaieté ; mais la colère et le mépris l'emploient aussi quelquefois, même avec avantage ; par conséquent, elle peut entrer dans le style noble et dans les sujets les plus graves.

Parmi les penseurs qui se sont attachés à analyser le concept, on peut aussi mentionner, par exemple, les frères Schlegel (surtout Friedrich von Schlegel) au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècles, ou encore Johann Paul Friedrich Richter (dit Jean Paul).

Au XX^e siècle, on ne peut pas ne pas mentionner Bergson et Jankélévitch (voir *supra*), entre autres philosophes. Bergson (1991, 97)¹, comparant ironie et humour, avait bien perçu que l'ironie consiste à feindre :

Tantôt on énoncera ce qui devrait être en feignant de croire que c'est précisément ce qui est : en cela consiste l'ironie. Tantôt, au contraire, on décrira minutieusement et méticuleusement ce qui est, en affectant de croire que c'est bien là ce que les choses devraient être : ainsi procède l'humour.

Cette pensée du grand philosophe français illustre la notion de double regard, associée à celle de feinte. Il mentionne aussi la composante axiologique, et presque déontique de la figure (« ce qui devrait être... »).

Il n'existe pas de solution de continuité entre les approches traditionnelles et les conceptions plus récentes. Dans la modernité, certains auteurs mettent l'accent sur le mécanisme antiphrastique de l'ironie, alors que d'autres le mettent davantage sur la visée de l'ironie. Ainsi Reboul (1984, 59) se situe-t-il dans le sillage de Fontanier :

L'ironie consiste à dire le contraire de ce qu'on veut dire dans le but, non de mentir, mais de railler, de faire rire par le contraste même entre les deux sens.

¹ L'ouvrage est en réalité paru en 1940.

Comme Fontanier, Reboul mentionne clairement la fonction du style ironique. Suhamy (1981, 110) est encore plus net, faisant passer au second plan le mécanisme proprement dit :

L'ironie la plus élémentaire et qui donne l'impulsion à toutes les autres formes consiste à faire semblant de louer ce qu'on veut blâmer, à exprimer ses intentions par antiphrase, en disant l'inverse de ce qu'on veut laisser entendre.

Reboul rappelle qu'il convient, comme le notait déjà Quintilien, de ne pas confondre l'ironie comme trope et l'ironie comme figure de pensée. L'ironie comme figure de pensée est évidemment plus étendue dans le discours, pouvant coïncider avec un vaste énoncé ou un texte entier.

Reboul pose aussi la question des indices signalant l'ironie. L'une de ses propriétés les plus intéressantes est précisément que dans de nombreux cas, et surtout à l'écrit, privé d'intonation et d'indices paralinguistiques, le discours ironique peut très bien ne pas être interprété comme tel, et être compris au premier degré, puisque, comme nous l'avons vu, il n'a pas de structure spécifique.

Si l'interprétation erronée est l'œuvre de la cible visée par l'arme ironique, cette victime n'en est que plus ridicule, même si, n'étant pas atteinte par la raillerie, son manque de compétence rhétorique est finalement aussi d'une certaine manière l'échec de l'ironiste lui-même.

Passons à présent à des exemples d'analyses un peu plus « linguistiques » (sur le plan « technique »). On peut commencer par citer celle de Molinié (1992, 180), dont le cadre est plus moderne que celui des auteurs cités précédemment :

L'ironie est une figure de type macrostructural, qui joue sur la caractérisation intensive de l'énoncé : comme chacun sait, on dit le contraire de ce que l'on veut faire entendre. [...]

Il importe de bien voir le caractère macrostructural de l'ironie : un discours ironique se développe parfois sur un ensemble de phrases parmi lesquelles il est difficile d'isoler formellement des termes spécifiques porteurs de l'ironie (mais en cas d'antiphrase cela est possible) ; d'autre part c'est tout l'entourage du passage qui concourt à le faire interpréter ironiquement, l'ironie pouvant n'être point perçue.

On voit bien que l'antiphrase ne peut être elle-même perçue que dans ce cadre que Molinié appelle macrostructural. L'antiphrase est, selon l'auteur, « le support microstructural éventuel » de l'ironie, à laquelle elle ne se réduit pas².

² Dans la terminologie de Molinié, les figures macrostructurales s'opposent aux figures microstructurales, dont font partie la métaphore, la synecdoque et la métonymie, ainsi que l'antiphrase, précisément.

Ironie, philosophie du langage et pragmatique

L'ironie intéresse au premier chef les linguistes, plus spécialement les sémanticiens et les spécialistes de pragmatique. Le sujet est aussi abordé par les philosophes du langage, comme Searle (1979), par exemple. Dans cet ouvrage (*Expression and Meaning*), l'auteur oppose le sens phrastique (« *sentence meaning* ») au sens énonciatif (« *utterance meaning* »). La conjonction entre ces deux plans donne le sens littéral, et l'ironie est l'un des cas de disjonction entre ce que le locuteur veut dire (sens énonciatif) et ce que la phrase veut dire (sens phrastique). Cela ne suffit toutefois pas à isoler l'ironie d'autres cas de disjonction. Pour Searle, il y a ironie quand le sens littéral est inadéquat, inapproprié à la situation, ce qui oblige le destinataire du message à ré-interpréter celui-ci en le rendant adéquat, en général en le transformant en son contraire, lequel correspond à l'intention du locuteur. Le point important dans l'analyse de Searle, et sur lequel il insiste lui-même, est la distinction classique en philosophie du langage entre ce qu'une phrase ou une expression veut dire, et ce que le locuteur veut dire quand il produit cette phrase ou expression.

Il faut aussi aborder la question de la sincérité, ou de la vérité, autrement dit de la relation entre (i) le sujet de l'énonciation, (ii) le plan linguistique, et (iii) le plan référentiel ou extralinguistique. On peut ainsi replacer l'étude de l'ironie dans le cadre élaboré par Grice³, notamment en ayant recours à ce qu'il appelle les maximes de conversation, qui expriment un principe général de coopération entre interlocuteurs. Parmi celles-ci, la maxime de « qualité », qui est une maxime de véridicité, occupe une place de choix :

1. N'affirmez pas ce que vous croyez être faux.
2. N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves.

On peut « exploiter » les maximes en les transgressant, ce qui donne lieu en général à des figures du discours, telles que l'ironie, qui fait partie de celles qui constituent une violation de la maxime de véridicité. Notons que si la transgression de la maxime suffit pour avoir un trope, elle ne suffit pas pour avoir l'ironie : d'autres traits plus spécifiques sont nécessaires. Par exemple, on note souvent que l'ironie typique est utilisée dans un but critique.

Ironie et polyphonie

L'une des approches modernes les plus intéressantes de l'ironie est la conception polyphonique, qui a été développée par Ducrot (1984, 171-233)⁴. La polyphonie est le fait que

³ Les idées de Grice pertinentes ici ont été présentées lors de conférences à Harvard en 1967. Voir aussi Levinson (1983, 100 *et sq.*), ainsi que Moeschler et Reboul (1994, 204).

⁴ Il est bien connu que le concept de polyphonie a été élaboré par Bakhtine : il va de soi que Ducrot reconnaît cette paternité. Pour un excellent compte rendu de la conception de Ducrot, voir Moeschler et Reboul (1994, ch. 12).

l'énoncé, défini comme un « fragment de discours », intègre dans son énonciation la superposition de plusieurs voix. Le but avoué de Ducrot dans son article est de critiquer la théorie de l'unicité du sujet parlant. Par ailleurs, il conçoit le sens de l'énoncé comme une description de l'énonciation, laquelle est vue non pas exactement comme l'acte du sujet parlant, mais plus simplement comme le fait même qu'un énoncé soit produit et apparaisse. Dans ce cadre, Ducrot distingue locuteur et sujet parlant : le locuteur est celui qui a la responsabilité de l'énoncé, et il peut être différent du sujet parlant effectif. Mais Ducrot (1984, 199) va encore plus loin, en scindant le locuteur en deux composantes :

Une fois que le locuteur (être de discours) a été distingué du sujet parlant (être empirique), je proposerai de distinguer, à l'intérieur même de la notion de locuteur, le « locuteur en tant que tel » (par abréviation « L ») et le locuteur en tant qu'être du monde (« λ »).

Le locuteur est également distinct de l'énonciateur, qui est celui à qui un discours ou un contenu de pensée est attribué, autrement dit celui dont l'énoncé exprime la voix. On dispose donc des entités suivantes, qui peuvent coïncider ou non :

- le sujet parlant ;
- le locuteur *L* ;
- le locuteur λ ;
- un ou plusieurs énonciateurs.

Une fois ce cadre construit, Ducrot peut proposer une analyse de l'ironie distincte de l'idée classique qui veut que l'énoncé ironique exprime implicitement le contraire de ce qu'il affirme. En effet, Ducrot n'adhère pas à l'analyse de l'ironie conçue comme une antiphrase consistant à dire *A* pour laisser entendre *non-A*, avec identité supposée entre le responsable de *A* et celui de *non-A*. Pour Ducrot, le locuteur ironique *L* présente l'énonciation comme le point de vue d'un énonciateur *E*, point de vue dont *L* se distancie. Il y a donc polyphonie et partage des responsabilités : ce n'est pas le même qui prend en charge *A* et *non-A*. Le locuteur ironique *L* prend en charge uniquement *non-A*, même s'il est celui qui dit *A*. C'est à un autre « énonciateur » qu'est attribuée la prise en charge de *A*.

La théorie de Ducrot représente un progrès certain sur la tradition, mais elle ne nous semble pas exempte de défauts. Par exemple, l'emploi du terme « énonciateur » par Ducrot n'est pas orthodoxe et peut être source d'équivoque. Il est en effet plus naturel de réserver ce terme à la désignation de celui qui produit l'énoncé, étant donné la parenté morphologique entre *énonciateur*, *énonciation*, *énoncé*. Par ailleurs, le danger, dans l'approche de Ducrot, est la multiplication des entités plus ou moins abstraites : sujet parlant, locuteur *L*, locuteur λ , et

au moins un énonciateur *E*. Or on peut imaginer des discours extrêmement polyphoniques faisant intervenir, dans cette logique, d'autres niveaux théoriques, et on risque alors de voir apparaître une prolifération d'entités.

Propositions pour une théorie de l'ironie

C'est pourquoi je vais à présent proposer une solution alternative, toujours dans un cadre polyphonique, mais en évitant de multiplier les entités et de fragmenter le sujet parlant. Je pose les entités suivantes : (i) l'énonciateur, défini comme celui qui produit l'énoncé ; (ii) le destinataire, défini comme celui qui est censé recevoir le message. Ajoutons à cela les notions suivantes : (iii) les voix, définies comme les sources prenant en charge les discours ou les pensées, ou à qui ces discours ou pensées sont attribués ; (iv) l'assomption, ou prise en charge d'une pensée par l'énonciateur ; (v) l'attribution par l'énonciateur d'une assomption à autrui.

Dans ce cadre, il y a dans la communication orale identité entre le sujet parlant, l'énonciateur (principal) et le locuteur. Le locuteur est conçu ici simplement comme le producteur d'un énoncé de forme orale, tandis que le scripteur sera celui d'un énoncé de forme graphique. Les notions de voix, d'assomption et d'attribution rendent inutile la fragmentation du sujet producteur de discours.

L'une des principales différences entre l'approche de Ducrot et celle qui est défendue ici est que dans cette dernière le locuteur est aussi forcément énonciateur, et dans le cas d'un discours polyphonique (ironie, discours rapporté...) il en demeure l'énonciateur principal, alors que dans la théorie de Ducrot, le « locuteur » peut ne pas être « énonciateur ».

Bien entendu, dans le discours rapporté, il y aura deux énonciateurs : (i) un énonciateur E1, qui est le producteur du discours dans la situation d'énonciation, (ii) un énonciateur E2, qui est celui dont le discours ou la pensée sont rapportés, mais cet enchâssement (qui est potentiellement récursif : E1, E2, E3, etc.) n'a rien à voir avec une quelconque fragmentation du sujet parlant lui-même, qui agit au contraire comme « centre de contrôle » : E1, E2 (E3...) sont en effet des sujets distincts.

Ce cadre me semble plus satisfaisant : en effet, ceux qui, comme Ducrot, adoptent une approche polyphonique sont amenés à poser plusieurs voix, conformément à la définition de la polyphonie et à l'étymologie du terme ; face à cette pluralité de voix, pourquoi en plus briser l'unité du sujet parlant, qui est au contraire celui qui maîtrise et contrôle la polyphonie ? Sans cette unicité de l'énonciateur (qui est un énonciateur/locuteur dans la parole), comment expliquer la naissance de la polyphonie ? Ce ne peut être un sujet fragmenté qui produise une telle polyphonie.

Il importe à présent de nous poser la question des traits distinctifs invariants du trope ironique. Si l'on considère un énoncé ironique typique, tel que « vous avez fait d'énormes progrès », adressé par le professeur à un étudiant médiocre, on est tenté de poser comme traits distinctifs : (i) le caractère antiphrastique de l'énoncé, que l'on peut expliciter comme la non-assomption du contenu de l'énoncé par l'énonciateur, qui pense au contraire que les progrès sont dérisoires ; (ii) une relation interpersonnelle ; (iii) un élément de raillerie comme visée pragmatique.

Il est facile de montrer que cet ensemble de traits définit non pas l'ironie en général, mais l'ironie prototypique. Considérons en effet à présent ce second exemple : « c'est sympa, ce que tu me dis là ! », énoncé produit par une personne mécontente de la manière dont elle est traitée, et qui pense donc que les propos de son interlocuteur sont tout sauf bienveillants à son égard. Le trait antiphrastique demeure, ainsi que la relation interpersonnelle, mais où est ici la raillerie ? On a plutôt un cas de reproche.

Examinons enfin ce troisième exemple : « Il fait encore beau, aujourd'hui ! », énoncé alors qu'il fait mauvais et que nul participant à la situation d'énonciation n'avait prédit du beau temps. Il me semble que ce serait de la mauvaise foi que de poser ici de la raillerie ou du reproche : il faudrait pour cela inventer un interlocuteur fictif qui aurait prédit du beau temps, ou bien personnifier le temps qu'il fait, pour pouvoir adresser des « reproches » au réel. L'interprétation la plus naturelle dans ce contexte est en fait la recherche de connivence avec l'interlocuteur, pour regretter ensemble le mauvais temps : on a un regard ironique et partagé sur le réel, davantage qu'un « reproche ».

Cette recherche de connivence est certes une relation interpersonnelle, mais elle est loin d'être celle attendue dans l'ironie prototypique. Je propose comme trait invariant une composante axiologique associée à la relation interpersonnelle : il s'agit de mettre en relief un jugement de valeur sur un fait. La modalité appréciative est exprimée ou sous-jacente. Par exemple, on peut imaginer un désaccord sur la couleur d'un objet, donnant un énoncé comme « Ah oui, elle est drôlement bleue, cette robe ! », en parlant d'une robe verte, l'interlocuteur l'ayant vue bleue.

Quant au caractère antiphrastique, comme tel il est sans doute trop rigide : il existe des cas de tropes ironiques plus subtils. Il vaut mieux s'en tenir aux traits suivants :

- l'énonciateur dit *A* en assumant non pas *A*, mais une pensée contraire ou opposée à *A*, ou une idée nettement divergente de *A*, et *A* masque le contenu assumé par l'énonciateur, tout en l'évoquant ;
- une relation interpersonnelle liée à une visée pragmatique ;

- une composante axiologique.

C'est seulement dans le cas de l'ironie prototypique que l'on a une antiphrase et de la raillerie liée à la composante axiologique. Il convient aussi de remarquer que la divergence entre le contenu de l'énoncé *A* et la pensée assumée par l'énonciateur est faible sur le plan structural, même dans le cas de l'antiphrase : la proximité est en effet très forte entre les opposés, qui ne diffèrent que par la polarité positive ou négative⁵. C'est cette proximité qui, lors du processus d'interprétation par le destinataire, permet au contenu non affiché de venir en quelque sorte prendre le pas sur le contenu manifeste.

Mais attardons-nous un peu sur cette divergence propre à l'ironie, en nous gardant d'oublier qu'elle est un jeu qui se joue à trois : l'énonciateur, les faits dont il parle, et le destinataire, avec au cœur du processus la relation interpersonnelle. Plutôt que de faits dont l'énonciateur parle, peut-être d'ailleurs vaudrait-il mieux considérer qu'il s'agit du regard que l'énonciateur porte sur le réel. Or, malgré ce qu'en disent les définitions classiques de l'ironie, ce regard est double : il y a celui qui est assumé par l'énonciateur, et celui qui ne l'est pas avec entre les deux, une divergence ou un écart, le plus souvent de type oppositif.

Double sémantisme

En fait, le regard ironique est double en deux sens : double sémantisme, l'un affiché et masquant l'autre, mais double aussi parce que l'ironiste exprime la distance entre les deux visions du réel, celle qu'il exprime et rejette (et dont il vise aussi le rejet par autrui), et celle qu'il n'exprime pas et assume. Il y a double mise à distance, puisque l'énonciateur se désolidarise lui-même implicitement de l'appréciation affichée. Toutefois, en exprimant uniquement la vision qu'il n'assume pas, il feint de s'en rapprocher, alors que c'est la vision opposée qu'il adopte à un niveau profond. L'ironie est donc avant tout une question de regard sur le réel, et de l'invalidation d'une appréciation, en la plaçant paradoxalement au premier plan, probablement pour attirer l'attention non pas sur cette appréciation elle-même, mais sur son caractère inapproprié. Quant à l'autre vision, celle qui reste non exprimée, étant masquée à l'arrière-plan, elle doit être l'objet d'une quête à laquelle l'énonciateur invite ses partenaires de la situation de discours. C'est cette quête nécessaire qui la met finalement en valeur.

Le paradoxe (apparent) est que, en une sorte de chiasme subtil, l'on rejette en affichant et l'on met en valeur en camouflant. La vision non assumée par l'énonciateur est celle que, dans la plupart des cas, il attribue à un autre, et en tout cas, c'est celle que lui-même rejette dans

⁵ Il va de soi que la proximité n'entraîne pas que la divergence soit négligeable : la divergence est à la fois faible sur le plan structurel, et cruciale sur le plan logique et argumentatif.

son « hors moi ». Lorsque cette vision rejetée est attribuée ou attribuable à autrui, la raillerie est en principe active. La vision en question peut être attribuée au destinataire, mais aussi à un absent de l'acte de discours, et même à un absent de la situation d'énonciation, comme Leibniz, cible de Voltaire dans *Candide*. Elle peut aussi ne pas être attribuable à autrui, comme dans les remarques ironiques sur le temps qu'il fait (voir *supra*). Quoi qu'il en soit, l'invariant est toujours le rejet dans le « hors moi » de l'énonciateur. Voilà pour la fonction du discours ironique. Voyons à présent ce qu'il en est du mécanisme proprement linguistique et cognitif.

La genèse de l'énoncé ironique

Je vais proposer ici une description de l'acte de production de l'énoncé ironique. À cette fin, on appellera *signifiante* l'acte de mise en mots et en phrases de ce contenu, autrement dit l'acte de construction de l'énoncé. L'acte de signifiante suppose une *intention signifiante* préalable.

On peut distinguer dans le cas de l'ironie deux intentions signifiantes de l'énonciateur : (i) une intention signifiante primaire, associée à un sémantisme primaire ; (ii) une intention signifiante secondaire, associée à un sémantisme secondaire. L'intention signifiante primaire est assumée par l'énonciateur, tandis que l'intention signifiante secondaire ne l'est pas, pouvant être attribuée à un autre sujet, dans le cas d'une relation interpersonnelle, ce qui se produit dans la majorité des discours ironiques, quitte à ce que ce sujet soit imaginaire ou simplement pensé. Il y a *vouloir dire* dès lors qu'il y a intention signifiante, et l'on ne peut avoir de discours énoncé sans intention signifiante qui lui corresponde, intention d'un sujet producteur programmant ce discours.

Par ailleurs, on distinguera également contenu sémantique et contenu signifié, la première notion ayant une plus grande extension. Dans ce cadre, on peut donc opposer un sémantisme signifié à un sémantisme non signifié, et l'on appellera *signifié* un contenu sémantique véhiculé par une expression signifiante.

Même si l'on admet la possibilité de superposition de contenus sémantiques dans le discours, on posera comme impossible qu'une même phrase puisse *signifier* simultanément un contenu et le contraire de ce contenu : si l'on envisage la phrase comme signifiante, elle ne peut véhiculer deux signifiés *contraires*.

Dans le cas de l'antiphrase, le destinataire se trouve confronté simultanément à deux interprétations possibles : celle qui mène au sémantisme *signifié*, c'est-à-dire exprimé par la forme du discours (son lexique, sa morphosyntaxe), et celle qui mène à un sémantisme

opposé, mais *non signifié*. Au niveau de l'intention signifiante de l'énonciateur, le sémantisme *non signifié* est primaire, et le sémantisme *signifié* est secondaire ; inversement, le sémantisme secondaire (= *signifié*) correspond à l'interprétation littérale, donc de « premier degré », tandis que le sémantisme primaire correspond à l'interprétation non littérale, donc de « second degré ». On obtient ainsi le chiasme évoqué plus haut. Pour ce qui est du sémantisme *non signifié*, celui de l'intention signifiante primaire, on a en fait une signifiante avortée, court-circuitée par la signifiante secondaire du sémantisme *signifié* qui efface son concurrent, tout en le transportant en partie avec lui, par l'analogie que les deux sémantismes présentent, puisqu'ils diffèrent très peu, même si cette différence, condition du trope, est cruciale.

Cette analyse implique que le signifiant énoncé ne correspond pas à l'intention signifiante primaire : en d'autres termes, l'énoncé *veut dire* autre chose que ce que son énonciateur *veut dire*. Elle implique aussi qu'il est exclu qu'il y ait deux signifiés pour un seul signifiant⁶. L'idée que l'ironie puisse se définir par la concurrence de deux signifiés opposés pour un même signifiant est donc récusée. Il n'y a pas expression simultanée de deux contenus : un seul, le *signifié*, apparaît, l'autre (celui qui compte le plus) étant au contraire non apparent, *non signifié* et masqué par le seul qui soit *signifié*, donc affiché par un signifiant. C'est précisément parce que le sémantisme qui compte le plus est *non signifié* que son interprétation est une « quête ».

Le vouloir dire

J'en arrive à présent à *vouloir dire*. Cette expression a plusieurs sens, tout comme le terme *sens* s'entend de diverses manières. Tout d'abord, on observe souvent que l'un des interlocuteurs, ayant parfaitement compris le discours de l'autre pour ce qui est du sémantisme (littéral) exprimé par la structure morphosyntaxique de l'énoncé, demande à son partenaire de l'acte de discours : « qu'est-ce que tu veux dire (par là) ? »

Cette demande de supplément sémantique correspond à ce que j'appellerai ici le sémantisme rhétorique, par opposition avec ce que nous pouvons convenir d'appeler le sémantisme littéral. On a donc déjà, au niveau de l'énoncé produit, deux sens de *vouloir dire* : un *vouloir dire* littéral et un *vouloir dire* rhétorique. Le *vouloir dire* littéral, ou *vouloir dire* de l'énoncé, est synonyme de *signifier* : on peut en effet dire indifféremment « l'énoncé veut dire S » ou « l'énoncé signifie S » (S = ce qui est signifié). Cette substitution n'est guère

⁶ Précisons qu'il importe à ce propos de ne pas confondre sémantisme et sémantisme *signifié*. On observera aussi que l'analyse défendue ici respecte le principe saussurien selon lequel signifiant et signifié sont indissociables, ces deux termes étant entendus *stricto sensu*.

naturelle pour le sémantisme rhétorique, qui est de nature plus dynamique, et qui renvoie déjà à l'intention signifiante de l'énonciateur.

Dans le cas de l'ironie, il y a une intention signifiante qui n'est pas représentée comme telle dans l'énoncé : c'est l'intention signifiante *assumée*, qui vise forcément un sémantisme *non signifié* à la surface du discours, et donc nécessairement de nature rhétorique. L'énonciateur *veut dire* quelque chose, au sens où il a l'intention de produire du sémantisme. Dans cette acception (le *vouloir dire* de l'énonciateur), on a certes toujours affaire en français à une locution verbale (*vouloir dire*), mais dans laquelle on ressent davantage le sémantisme originel de chacun des deux verbes de cette séquence pris séparément (un *vouloir* portant sur un *dire*) que lorsqu'il s'agit du sémantisme littéral de l'énoncé : dans le cas du *vouloir dire* de l'énoncé, l'amalgame sémantique des deux constituants de la locution est en effet total.

Lorsqu'il y a programmation d'un discours ironique, l'énonciateur *veut dire* à la fois un contenu (S1), et un contenu opposé ou divergent (S2), seul le premier (S1) étant assumé (pris en charge). Il y a bien double *vouloir dire*, seulement le sens de *vouloir dire* n'est pas exactement le même dans les deux cas ; dans le cas du sémantisme assumé, il y a *vouloir dire* à la fois comme intention et comme contenu assumé, à faire interpréter comme tel par le destinataire, tandis que dans le cas du sémantisme divergent et non assumé, il y a *vouloir dire* au sens plus complexe de programmation d'un énoncé au contenu non assumé, donc à faire interpréter, puis à faire rejeter par le destinataire. En même temps, il y a un troisième *vouloir dire*, qui est celui qui porte sur la relation entre les deux sémantismes divergents : l'énonciateur a l'intention de les confronter, ce qui fait que c'est un *vouloir dire* de rang supérieur, qui subsume les deux autres, ces trois *vouloir dire* se situant au niveau de l'intention signifiante, avant la mise en mots. Enfin, il y a un quatrième *vouloir dire*, qui se situe quant à lui après la mise en mots, au niveau de l'énoncé réalisé, et qui est l'actualisation du sémantisme non assumé par l'énonciateur : c'est le *vouloir dire* de l'énoncé.

Dans l'ironie, on a donc finalement une opposition fondamentale entre le *vouloir dire* de l'énonciateur, correspondant à son intention signifiante primaire et assumée, et le *vouloir dire* de son énoncé, seul sémantisme *signifié* et qui correspond à l'intention signifiante secondaire, non assumée. Mon analyse rejoint en fait largement celle de Dumarsais (1967, 252), pour qui « le sens littéral n'est pas celui qu'on a eu dessein d'exciter dans notre esprit ». Ici chaque mot est important, « dessein » correspondant à ce que j'appelle l'intention signifiante assumée.

Bien entendu, le sémantisme *signifié* (littéral) doit entretenir certaines relations bien précises avec le sémantisme *non signifié* (rhétorique) pour qu'il y ait ironie. Le cas le plus

typique est l'antiphrase : le sémantisme *signifié* est alors le strict opposé du sémantisme *non signifié*, seule la polarité (positive ~ négative) de l'énoncé faisant la différence. Dans ce cas, la disjonction est minimale sur le plan formel, même si l'incidence est considérable sur le plan notionnel.

L'interprétation du discours ironique

Il nous reste enfin à déterminer le rôle du destinataire du message. C'est un rôle d'interprétation. Comme dans toute relation discursive, il doit en premier lieu interpréter le sens littéral de l'énoncé. Une fois cela effectué, il s'aperçoit, en mettant en relation le sémantisme *signifié* (littéral) avec les faits extralinguistiques et le contexte et s'il dispose d'indices suffisants ainsi que de la capacité cognitive nécessaire, que la maxime de véridicité (voir *supra*) a été transgressée. Le sémantisme *signifié* est alors interprété comme inadéquat.

Le destinataire peut aussi s'apercevoir qu'il est lui-même la cible d'un énoncé ironique, et que ce sémantisme inadéquat correspond à sa propre pensée (ou du moins à une pensée que lui impute à tort ou à raison l'énonciateur), ou s'applique à sa propre situation, et que l'énonciateur n'en était que le porte-parole non sincère. Il ne lui reste plus alors qu'à dévoiler le sémantisme *non signifié*, celui qui correspond à l'intention signifiante primaire de l'énonciateur, assumée par ce dernier.

Notons que tout ce qui vient d'être proposé s'applique exactement de la même manière à ce que la rhétorique classique appelle *astéisme*, et qui est l'inverse de l'ironie du point de vue axiologique : l'astéisme est valorisant (sémantisme *signifié* dévalorisant, sémantisme assumé et *non signifié* valorisant), quand l'ironie est dévalorisante. Mêmes principes également pour l'auto-ironie, dans laquelle l'énonciateur se prend lui-même pour cible.

La complexité du mécanisme interprétatif de l'ironie, due à la complexité du mécanisme de production du discours ironique par l'énonciateur, associée à l'absence d'indices formels ou à leur fragilité, est une cause fréquente d'erreurs interprétatives.

Épilogue

Finalement, plutôt que de suivre Ducrot lorsqu'il propose une sorte de fragmentation du sujet parlant, il me semble préférable de postuler le maintien de l'unicité de ce dernier, identique à l'énonciateur actif, et au locuteur à l'oral. Seule cette unicité explique la genèse de la polyphonie dans le discours. Le sujet parlant est en effet la seule instance possible de contrôle des différentes « voix » du discours.

En conclusion : l'objectif était ici d'exprimer l'idée que sémantisme et *signifié* ne sont pas synonymes, ce qui entraîne que si l'énoncé ironique implique bien deux sémantismes opposés, seul l'un des deux est *signifié*, l'intérêt du trope résidant notamment dans le fait que le sémantisme primordial est celui qui est *non signifié*. À cet égard, évoquer deux signifiés pour un seul signifiant revient à ne pas percevoir l'essence de l'ironie, qui n'a d'intérêt que si, d'une certaine manière, l'énoncé veut effectivement dire ce qu'il dit.

L'accent a également été mis dans ce travail sur la polysémie de l'expression *vouloir dire*. Dans le cas du trope ironique, cette polysémie est liée en partie à la divergence entre le *vouloir dire* assumé par l'énonciateur et le *vouloir dire* de son énoncé. Il en résulte que *vouloir dire* ne veut pas toujours dire *vouloir dire* : dans cette dernière phrase, par exemple, l'expression n'a pas le même sens comme sujet et comme objet direct. On aura d'ailleurs noté au passage que la phrase en question comporte en fait pas moins de trois occurrences de l'expression *vouloir dire* (une en position de sujet et deux en position prédicative), sans rien perdre de sa grammaticalité et tout en *voulant dire* elle-même quelque chose, ce qui révèle à quel point la réflexion et le discours sur le sens entraînent une mise en abîme vertigineuse, qui s'explique par la possibilité de s'interroger non seulement sur le sens d'un énoncé ou d'une énonciation, mais aussi sur le sens du sens.

BIBLIOGRAPHIE

- Bergson, H. (1940, 1991) : *Le rire*, Paris, PUF.
- Ducrot, O. (1984) : *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- Dumarsais, C.C. (1967) : *Les Tropes*, introduction de Gérard Genette, Genève, Slatkine.
- Fontanier, P. (1977) : *Les figures du discours*, introduction de Gérard Genette, Paris, Flammarion.
- Jankélévitch, V. (1964) : *L'ironie*, Paris, Flammarion.
- Levinson, S.C. (1983) : *Pragmatics*, Cambridge University Press.
- Moeschler, J. & Reboul, A. (1994) : *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
- Molinié, G. (1992) : *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Le Livre de Poche.
- Reboul, O. (1984) : *La rhétorique*, Paris, PUF.
- Searle, J.R. (1979) : *Expression and Meaning, Studies in the Theory of Speech Acts*, Cambridge University Press.
- Suhamy, H. (1981) : *Les figures de style*, Paris, PUF.